

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Fabrication d'une remorque	
Solicitation No. - N° de l'invitation UB454-130171/A	Date 2012-12-19
Client Reference No. - N° de référence du client UB454-13-0171	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MTA-375-12229
File No. - N° de dossier MTA-2-35171 (375)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-29	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Joseph, Marc	Buyer Id - Id de l'acheteur mta375
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3666 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE L'INDUSTRIE CANADA SPECTRE ET TELECOMMUNICATION 702-1550 AVENUE D'ESTIMAUVILLE QUEBEC Québec G1J 0C4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Exigences en matière d'assurance

Liste des annexes

Annexe A	Besoin
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Photos
Annexe D	Critères/Grille d'évaluation

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Dans le cadre des opérations de la gestion du spectre, il a été démontré à la direction qu'il existait un besoin de s'équiper d'une unité mobile autonome pour supporter nos opérations d'accès et de conformité du spectre. Cette unité contiendrait, sans se limiter à, un poste de travail multi-usagers, de l'équipement d'écoute, d'exploration, et d'analyse de signaux radio ainsi qu'un mât télescopique pouvant accueillir des antennes, le tout alimenté par génératrice.

Toutes les spécifications sont décrites à l'**Annex A**.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la **page 1** de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (**2 copies papier**)
 Section II : Soumission financière (**2 copies papier**)
 Section III : Attestations (**1 copie papier**)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la **Partie 5**.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

- Fournir la littérature technique reliée aux produits et services avec votre soumission.
- Toutes les exigences dans les travaux à exécuter telles que décrites aux Annexes A, B,C et D.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise Canadiens.

Les soumissions doivent comprendre tous les frais de main-d'œuvre, de matériaux, d'équipement ainsi que tous les autres frais pertinents à l'entreprise ou suivant ce qui est prévu au contrat.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne paiera que les dépenses réellement effectuées.

Tous les frais encourus pour satisfaire les exigences du présent mandat et n'étant pas spécifiquement couverts par un item de la proposition doivent être répartis proportionnellement sur chacun des items de la proposition

2. Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés,

qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également

demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

() est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

() n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ .

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Dans le cadre des opérations de la gestion du spectre, il a été démontré à la direction qu'il existait un besoin de s'équiper d'une unité mobile autonome pour supporter nos opérations d'accès et de conformité du spectre. Cette unité contiendrait, sans se limiter à, un poste de travail multi-usagers, de l'équipement d'écoute, d'exploration, et d'analyse de signaux radio ainsi qu'un mât télescopique pouvant accueillir des antennes, le tout alimenté par génératrice.

Toutes les spécifications sont décrites à l'**Annex A**.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Bien que tous les biens et services doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2013.

Veillez indiquer votre meilleure date de livraison: _____

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractuelle est:

Marc Joseph

Agent d'approvisionnement | Procurement Officer

Direction générale des approvisionnements | Acquisitions Branch

Bureau régional du Québec | Quebec Regional Office

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | Public Works and Government Services Canada

Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6

T: 514.496.3666 | F: 514.496.3822 |

Courriel: marc.joseph@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet (sera complété à l'octroi)

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

Ministère: _____
Nom: _____
No. de téléphone: _____
Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux et suivi de livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
Organisation: _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. (Le nom et l'adresse de l'organisation seront complétés à l'octroi)

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) **2010A (2012-07-16)**, Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Photos;
- f) Annexe D, Critères/Grille d'évaluation
- (g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ () « clarifiée le _____ » ou « modifiée le

11. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

BESOIN

FABRICATION D'UNE REMORQUE

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre des opérations de la gestion du spectre, il a été démontré à la direction qu'il existait un besoin de s'équiper d'une unité mobile autonome pour supporter nos opérations d'accès et de conformité du spectre. Cette unité contiendrait, sans se limiter à, un poste de travail multi-usagers, de l'équipement d'écoute, d'exploration, et d'analyse de signaux radio ainsi qu'un mât télescopique pouvant accueillir des antennes, le tout alimenté par génératrice. Ci-dessous sont détaillés les besoins matériels.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE LA REMORQUE

La remorque, de type " fermée " de couleur noire, sera fabriquée selon les dimensions suivantes : largeur de 6 pieds / profondeur de 10 pieds / hauteur intérieure libre de 6,5 pieds (sous le climatiseur).

La structure sera en aluminium extrudé.

La remorque sera munie d'une porte de côté qui sera située à l'avant côté passager et qui s'ouvre à l'aide d'une poignée intérieure et extérieure. Cette porte s'ouvrira vers l'extérieur. Une marche escamotable pour cette porte sera fournie et installée.

Les ouvertures dans la carrosserie de la remorque seront étanches à l'eau et seront munies d'une moustiquaire. Leur couleur sera assortie à celle de la remorque.

Les murs intérieurs seront isolés et auront un matériau de finition rigide de couleur blanche.

Un système de freinage adéquat sera fourni et installé sur la remorque y compris le harnais de filage (si freins électriques) avec connecteur " 7-pin " femelle.

Tous les feux de freinage, clignotant, réflecteurs, devront être fournis et installés selon les normes en vigueur et seront reliés au harnais de filage " 7-pin " femelle.

Un pneu de secours sera fourni par le fabricant et sera installé dans le plancher et sera accessible au moyen d'une trappe. Voir le dessin " vue de l'intérieur " à **l'annexe C**.

Le fabricant installera le mât télescopique fourni par Industrie Canada sur la tire (" tongue " de la remorque. Le fabricant effectuera les raccords du tuyau d'entrée d'air et de drainage d'eau.

L'équipement sera installé solidement de façon à résister à un impact.

Les surfaces de travail seront en bois et à une hauteur de 29 pouces du plancher. Voir les photos à titre d'exemple à **l'annexe C**.

Les extrémités exposées des surfaces de travail auront un coin coupé à 45 degrés de 4 x 4 pouces pour éviter les blessures ou auront des coins arrondis d'un rayon de 4 pouces.

Les extrémités (tranches) exposées des surfaces seront arrondies.

Les surfaces de bois seront recouvertes d'un laque.

Tous les matériaux seront être en aluminium ou un matériel plus léger sauf lorsque la solidité l'exige.

Tous les fils et câbles (antennes, réseau, alimentation, etc.) seront identifiés à chaque bout avec une étiquette (label) pour permettre le dépannage éventuel.

Le fabricant fournira la quincaillerie nécessaire pour compléter les installations et le fonctionnement de l'ensemble (prises électriques, réseau et téléphoniques, isolation, finition, panneau électrique, rails d'ancrage, poignée d'entrée, etc.).

Industrie Canada fournira le mât télescopique, les consoles " rackmount " et ses isolateurs, la trousse de premiers soins et l'extincteur.

SPÉCIFICATIONS POUR L'EXTÉRIEUR DE LA REMORQUE

Le fabricant fournira et installera 4 pattes stabilisatrices (vérin pivotant) d'une capacité de 5000 lbs aux 4 coins de la remorque permettant de mettre la remorque à niveau.

Le fabricant fournira et installera une galerie de toit qui sera munie d'un plancher antidérapant et de côtés rabattables permettant de travailler sur le toit sans danger. Les côtés se rabatrons (replierons) de façon à recouvrir les antennes lesquelles seront couchés et fixées à des supports sur le toit. Voir le dessin " vue du toit ainsi que les photos à titre d'exemple " **à l'Annexe C**".

Une échelle devra être fournie et installée afin d'offrir l'accès au toit de la remorque. Une plaque, qui peut être verrouillée, devra être ajoutée devant l'échelle pour empêcher l'accès au toit.

Le fabricant fournira et installera une unité de climatisation laquelle sera installée dans la partie avant du toit. Le climatiseur, d'une puissance suffisante afin de maintenir la température intérieure à +20 degrés Celsius lorsque la température extérieure est de +30 degrés Celsius en considérant la chaleur produite par deux (2) personnes additionnée de celle produite par les divers équipements ces derniers ayant une consommation maximale totale de 1000W, sera également muni d'un élément chauffant. Le fabricant fournira et installera une grille de protection pour l'évaporateur. Voir le dessin " vue du toit " ainsi que les photos à titre d'exemple à **l'Annexe C**.

Le fabricant fournira et installera un évent de toit de type " venturi " (activé par le vent extérieur). Cet évent pourra être fermé de l'intérieur lorsqu'il n'est pas utilisé. Voir le dessin " vue du toit " ainsi que les photos à titre d'exemple à **l'Annexe C**.

Le fabricant fabriquera et installera une boîte de rangement sur le toit. Cette boîte aura les dimensions suivantes : 24 pouces de largeur / 24 pouces de profondeur / 12 pouces de hauteur. La boîte sera munie d'un cylindre afin de pouvoir maintenir le couvercle ouvert. La boîte pourra être verrouillée.

Le fabricant fabriquera et installera une boîte de contrôle du mât qui sera installée sur le toit et dans laquelle seront fournis et installés les items suivants : une valve pour monter ou descendre le mât, un indicateur de pression d'air et un interrupteur pour l'alimentation du compresseur. De plus, la boîte susmentionnée sera munie d'une trappe sur le côté permettant le passage des câbles d'antennes sans laisser entrer l'eau. La boîte de contrôle aura les dimensions suivantes : largeur de 12 pouces / profondeur de 10 pouces / hauteur de 8 pouces.

Le fabricant fournira et installera, (sur la partie arrière du toit) 3 bases d'antennes de type " NMO " ainsi que 3 antennes mobiles travaillant dans les bandes de fréquences VHF, 400 MHz et 800 MHz. Une antenne GPS sera également fournie et installée dans la même partie que les 3 autres antennes.

De plus, les câbles des antennes entreront à l'intérieur de la remorque et se termineront aux consoles arrière. Les câbles ainsi que les bases des antennes seront identifiées (label). Voir le dessin " vue du toit " ainsi que les photos à titre d'exemple à **l'annexe C**.

Le fabricant fournira et installera une prise permettant le raccord à une alimentation externe " Twist Lock mâle " de 30 Ampères. Le fabricant fournira un fil d'une longueur approximative de 25 pieds permettant le raccord entre cette prise et le secteur ou la génératrice (Twist Lock femelle à U-Ground Mâle). Le fabricant fournira et installera une prise (femelle) de 15 Ampères " Ground Fault Interrupt (GFI) ". Ces prises seront toutes protégées par un couvercle étanche et pouvant être verrouillées.

Le fabricant fournira et installera un caisson scellé pour la génératrice installée sur un tiroir. La porte de ce caisson pourra être verrouillée et sera ventilée. Le fabricant installera la génératrice sur le tiroir. La génératrice sera de 5000W continu à " inverser " munie d'un démarreur électrique, d'une batterie et d'un chargeur intégrés. Le caisson sera installé à l'arrière gauche de la remorque. Voir le dessin " vue de l'intérieur " à **l'annexe C**.

Un rangement ventilé et verrouillé pour le bidon d'essence et isolé de l'intérieur de la remorque sera prévu par le fabricant.

Le fabricant fournira et installera un compresseur à air AC permettant un ajustement sur la pression de sortie ainsi qu'un filtre pour éliminer la condensation. Le compresseur et le filtre seront installés dans un caisson qui pourra être verrouillé permettant de vidanger l'eau filtrée. Le compresseur sera installé à l'extérieur de la remorque dans la mesure du possible.

SPÉCIFICATIONS POUR L'INTÉRIEUR DE LA REMORQUE

Le fabricant fournira et installera un rail d'ancrage qui sera installé à mi-hauteur tout le tour de l'intérieur de la remorque.

Le fabricant fournira et installera un détecteur de monoxyde de carbone dans la section cargo. Un interrupteur permettra de désactiver le détecteur lorsque requis.

Le fabricant fournira et installera une prise électrique de chaque côté de la remorque à tous les deux (2) montant verticaux de la structure et à une hauteur de 18 pouces du plancher. Le fabricant fournira et installera des cache-fils gris qui recouvriront tous les fils.

Le fabricant fournira et installera un rangement de type " garde-robe " au-dessus du caisson de la génératrice. La porte pourra être verrouillée. Voir le dessin " vue de l'intérieur " à **l'annexe C**.

Le fabricant installera les deux (2) consoles fournies par Industrie Canada par-dessus le coffre de rangement.

Une boîte de rangement sera fournie et installée sous les deux (2) consoles jusqu'à la hauteur de la table de travail laquelle est en façade des dites consoles. Le coffre aura une ouverture vers les portes arrière de la remorque.

Le fabricant fournira et installera une table de travail laquelle sera fixée à l'avant des deux (2) consoles et qui se prolongera en " L " vers la gauche des dites consoles. Voir le dessin " vue de l'intérieur " ainsi que les photos à titre d'exemple à **l'annexe C**.

Le fabricant fournira et installera un cabinet de trois (3) tiroirs (2 petits tiroirs et un grand tiroir pour documents). Ce cabinet sera annexé au poste de travail. Les dimensions se rapprocheront le plus possible de : 29 pouces de hauteur / 16 pouces de largeur / 24 pouces de profondeur. Les dimensions intérieures du grand tiroir seront de 12 pouces de hauteur par 14 pouces de largeur. Chaque tiroir sera muni d'un système d'enclenchement afin d'empêcher l'ouverture de ceux-ci pendant les déplacements. Voir le dessin " vue de l'intérieur " ainsi que les photos à titre d'exemple à **l'annexe C**.

Le fabricant fournira et installera une table de travail s'agençant au cabinet de tiroirs. Voir le dessin " vue de l'intérieur " ainsi que les photos à titre d'exemple à **l'annexe C**.

Le fabricant fournira et installera une section de table rabattable vers le haut avec une attache sécuritaire permettant la circulation vers l'arrière. Cette section se voudra complémentaire aux deux (2) postes de travail ci-haut mentionnés. Voir le dessin " vue de l'intérieur " à **l'annexe C**.

Le fabricant fournira et installera un éclairage fluorescent ou l'équivalent (2 unités) intégré au plafond avec (1) interrupteur installé près de la porte de côté et un interrupteur installé près de la porte arrière.

Le fabricant fournira et installera une prise réseau sous la surface de travail qui est à l'avant gauche de la remorque.

Le fabricant fournira et installera un support d'antenne.

Un panneau électrique avec les coupe-circuits requis sera installé.

Note : Industrie Canada fournit le mât télescopique

Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

FABRICATION D'UNE REMORQUE

Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires doivent indiquer leurs prix dans le tableau ci-après:

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
1 lot	<u>FABRICATION D'UNE REMORQUE</u>	1	-----

Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

DESSINS ET PHOTOS

Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

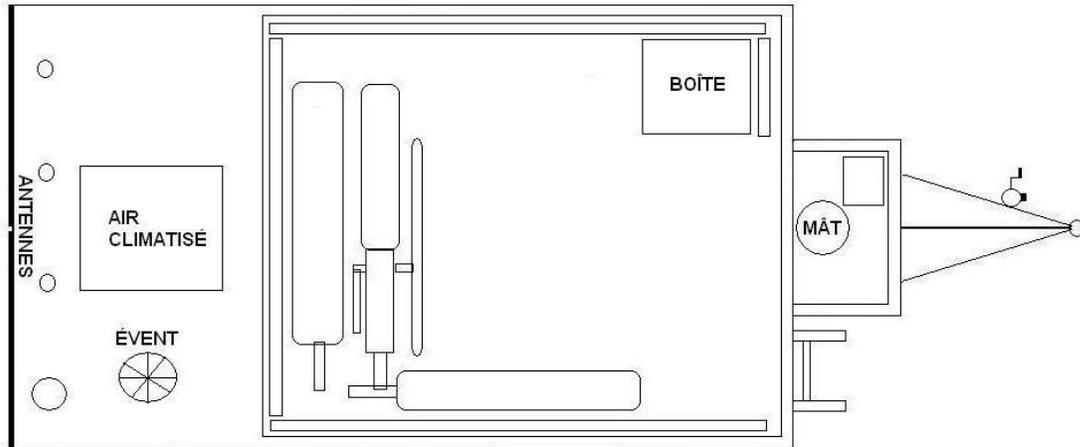
Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

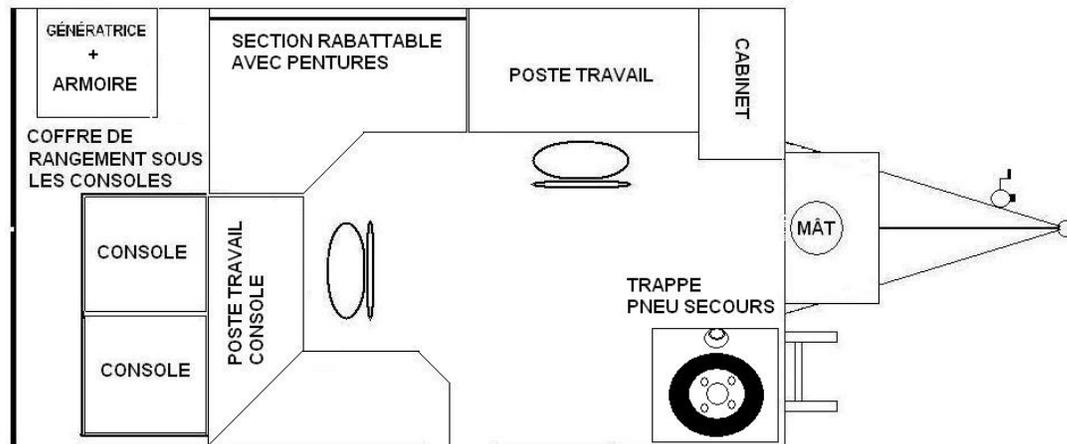
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FABRICATION D'UNE REMORQUE

VUE DU TOIT



VUE DE L'INTÉRIEUR



Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PHOTOS À TITRE D'EXEMPLE »

POSTE DE TRAVAIL AVANT GAUCHE AVEC CABINET À TROIS (3) TIROIRS.



CONSOLES AVEC TABLE DE TRAVAIL EN « L ».

À NOTER QUE LE BAS DES CONSOLES SERA REMPLACÉ PAR LE COFFRE DE RANGEMENT AVEC OUV. VERS L'ARRIÈRE.



Solicitation No. - N° de l'invitation
UB454-130171/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta375

Client Ref. No. - N° de réf. du client
UB454-13-0171

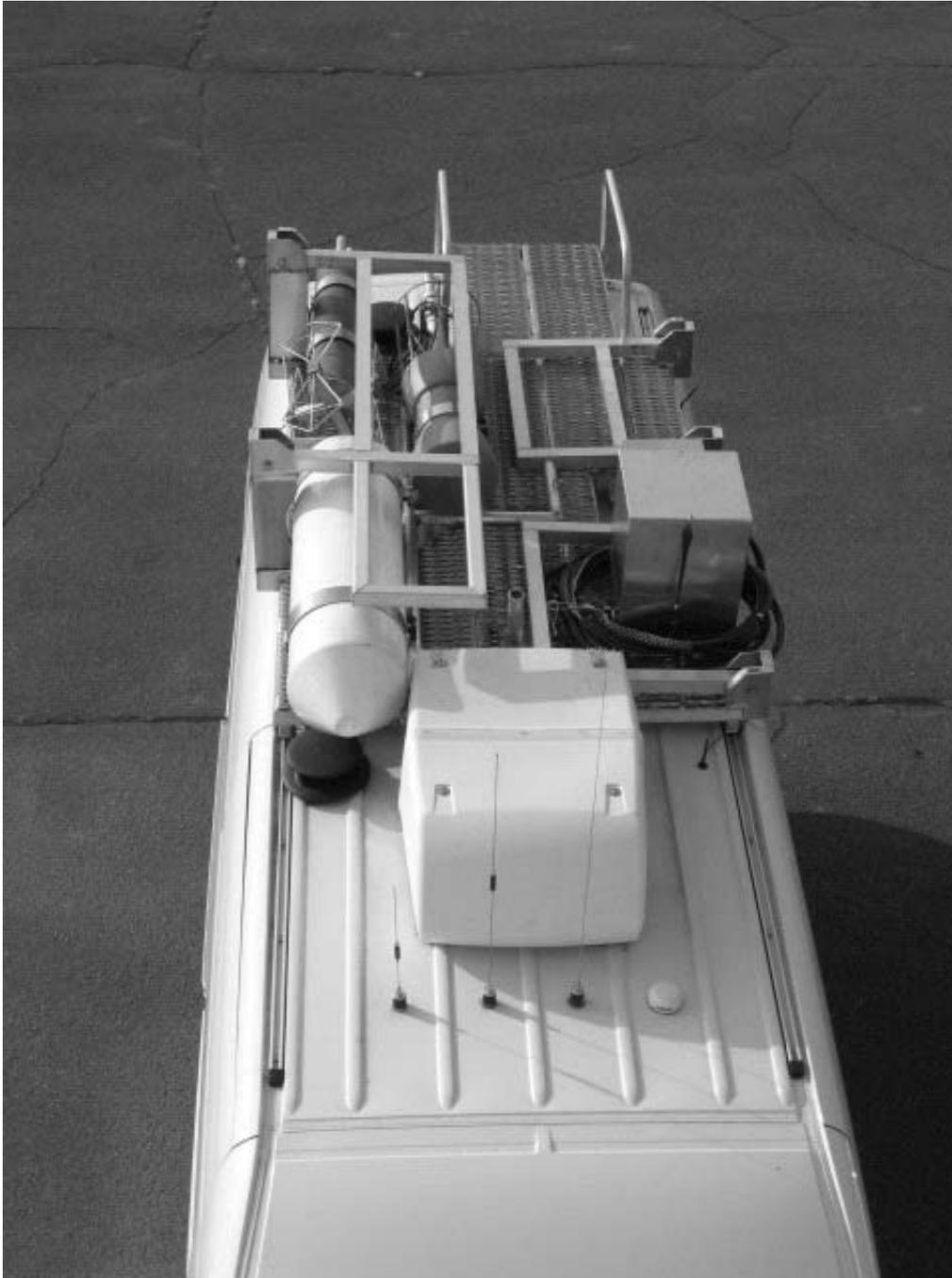
File No. - N° du dossier
MTA-2-35171

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME



EXEMPLE DES INSTALLATION DU TOIT

REMARQUER L'INSTALLATION DES CÔTÉS RABATTABLES PAR-DESSUS LES ANTENNES, L'ÉVENT DE L'AIR CLIMATISÉ, LES QUATRE (4) ANTENNES.



Solicitation No. - N° de l'invitation
UB454-130171/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta375
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

REMARQUER LES CÔTÉS RABATTABLES OUVERTS.



Solicitation No. - N° de l'invitation

UB454-130171/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

UB454-13-0171

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35171

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE D

CRITÈRES/GRILLE D'ÉVALUATION

FABRICATION D'UNE REMORQUE

GRILLE D'ÉVALUATION

Cette grille d'évaluation permettra aux soumissionnaires de démontrer leur conformité technique avec les spécifications techniques obligatoires des **Annexes A et B et D**.

Il est de la responsabilité des fournisseurs de fournir toute documentation connexe (ex: catalogues de produits, dessins, brochures, etc.) afin de prouver la conformité technique aux exigences. En répondant "oui" à une exigence obligatoire, vous devez indiquer dans la colonne B l'endroit où l'information se retrouve dans votre soumission.

	A	B
	Conformité avec le critère obligatoire (oui ou non)	Preuve de conformité exigée
La remorque doit être de type " fermée ", de couleur noire et doit être fabriquée selon les dimensions suivantes : largeur de 6 pieds / profondeur de 10 pieds / hauteur intérieure libre de 6,5 pieds (sous le climatiseur). Sa structure doit être en aluminium extrudé. Elle doit avoir une porte sur le côté en plus des portes arrière.		
Un système de freinage adéquat doit être fourni et installé sur la remorque y compris le harnais de filage (si freins électriques) avec connecteur " 7-pin " femelle.	----- -	----- -
- Tous les matériaux doivent être en aluminium ou un matériel plus léger sauf lorsque la solidité l'exige.	----- -	----- -
--- Les pièces fournies doivent provenir de fournisseurs canadiens qui pourront fournir des pièces et assurer le service	----- -	----- -
--- - Le fabricant doit pouvoir installer un mât télescopique d'un poids de 60kg (fourni par Industrie Canada)	----- -	----- -
Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer 4 pattes stabilisatrices (vérin pivotant) d'une capacité de 5000 lbs aux 4 coins de la remorque permettant de mettre la remorque à niveau.	----- -	----- -
--- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer un éclairage fluorescent ou l'équivalent (2 unités) intégré au plafond avec 1 interrupteur installé près de la porte de côté et un interrupteur installé près de la porte arrière.	----- -	----- -
--- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer une galerie de toit qui sera munie d'un plancher antidérapant et de côtés rabattables permettant de travailler sur le toit sans danger ainsi qu'une échelle afin d'offrir l'accès au toit de la remorque. Une plaque, qui peut être verrouillée, devra être ajoutée devant l'échelle pour empêcher l'accès au toit.	----- -	----- -

<p>Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer des supports d'antennes qui fixeront ces dernières à la galerie de toit pendant le déplacement de la remorque.</p>		
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer un panneau électrique avec disjoncteurs pour le contrôle des différents items branchés d'angle de 180 degrés à la verticale;</p>	-	-
<p>Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer une unité de climatisation d'une puissance suffisante afin de maintenir la température intérieure à +20 degrés Celsius lorsque la température extérieure est de +30 degrés Celsius, Le climatiseur doit également être muni d'un élément chauffant.</p>		
<p>Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer un évent de toit de type " venturi " (activé par le vent extérieur).</p>		
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer une boîte de rangement sur le toit d'environ 4 pieds cube.</p>	-----	-----
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer une boîte de contrôle d'un mât télescopique qui sera installée sur le toit et dans laquelle doivent être fournis et installés les items suivants : une valve pour monter ou descendre le mât, un indicateur de pression d'air et un interrupteur pour l'alimentation du compresseur.</p>	-----	-----
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer une génératrice de 5000W continu à " inverter " munie d'un démarreur électrique, d'une batterie et d'un chargeur intégrés. Cette génératrice doit être installée sur un tiroir dans un caisson scellé. Ce caisson doit être à l'intérieur de la remorque et une porte doit permettre l'ouverture du caisson et le glissement du tiroir vers l'extérieur de la remorque.</p>	-----	-----
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer un compresseur à air AC avec un ajustement sur la pression de sortie ainsi qu'un filtre pour éliminer la condensation.</p>	-----	-----
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer un rangement de type " garde-robe " d'environ 16 pieds cube ainsi qu'un coffre de rangement d'environ 24 pieds cube à l'intérieur de la remorque.</p>	-----	-----
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure d'installer deux (2) consoles " rackmount " (fournies par Industrie Canada).</p>	-----	-----
<p>----- --- Le fabricant doit être en mesure de fournir et d'installer tout le mobilier du poste de travail, selon le dessin " Vue de l'intérieur ".</p>	-----	-----